

LPO IMMOBILIER

www.Lpo.immo

CHARTE DE PROTECTION

COVID-19

*Légs & Patrimoine Ouest
IMMOBILIER*

Dès le 11 mai 2020

INTRODUCTION

Pour préserver votre santé ainsi que celle de nos collaborateurs et prestataires, nous avons réalisé la présente charte de protection contenant plusieurs mesures applicables dès le début du déconfinement.

Ces mesures, définies dans la continuité de celles édictées par le gouvernement et la Direction Générale de la Santé, visent à protéger la santé de nos clients, collaborateurs, prestataires et plus généralement toute personne amenée à évoluer dans notre champ d'intervention, aussi bien en agence qu'au domicile de nos clients propriétaires, bailleurs ou locataires lors de visites ou rendez-vous que nous aurions organisés.

Le présent document est ainsi établi selon les parties suivantes :

- Digitalisation & échanges à distance
- Visites & Rendez-vous d'estimation
- Prestataires extérieurs
- Rendez-vous en agence

Nous faisons tout le nécessaire, au travers de ces mesures, pour que le déconfinement se déroule dans les meilleures conditions sanitaires possibles, assurant ainsi la sécurité de tous.

Votre équipe LPO IMMOBILIER

Retrouvez toutes les informations gouvernementales sur le coronavirus COVID-19.

Toutes les recommandations sanitaires sont diffusées et réactualisées en temps réel sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus.

Pour toute information générale sur le coronavirus, le numéro vert national est accessible 24h/24 au 0800 130 000 (appel gratuit).

1. DIGITALISATION & ÉCHANGES À DISTANCE

Depuis de nombreuses années, nous avons mené une politique forte de digitalisation, politique qui nous a permis de rester totalement opérationnels durant le confinement.

Aujourd'hui, au-delà de tous les outils digitaux qui sont déjà utilisés par notre agence, nous avons décidé de mettre en place les **Visio Visites**.

Cette nouvelle approche de l'immobilier bénéficiera autant à nos propriétaires qu'à nos acquéreurs ou futurs locataires.

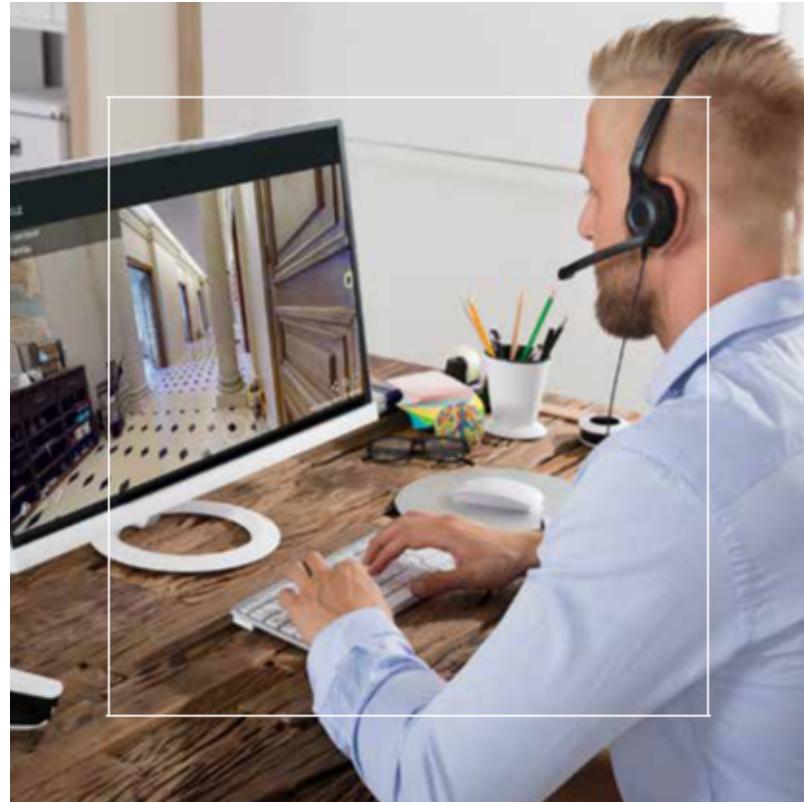
Ces visites live seront organisées de 2 façons, la première se déroulera au travers des réseaux sociaux sous forme de rendez-vous « live » où plusieurs clients pourront simultanément se connecter, découvrir le bien et poser des questions en direct via le chat.

La seconde sera l'organisation de rendez-vous « live individuel », une visite privée du bien, qui nous permettra de répondre en particulier aux demandes de nos clients en province et à l'étranger.

Le but de cette innovation est de limiter les visites physiques en permettant aux acquéreurs ou futurs locataires de présélectionner nos biens en les découvrant à distance.

Par ailleurs, au déconfinement, les échanges à distance, par mail, téléphone ou visioconférence, seront privilégiés, y compris pour les signatures en ligne.

De même, la remise de documents se fera par mail.



2. VISITES & RENDEZ-VOUS D'ESTIMATION



Lors des rendez-vous physiques au domicile d'un client, principalement visites d'acquéreurs ou de locataires et rendez-vous d'estimation, les mesures suivantes seront strictement appliquées :

- Nos agents porteront systématiquement un masque et disposeront en plus de gel hydro alcoolique permettant à chacun de se désinfecter les mains,
- Chaque intervenant devra porter un masque,
- 2 visiteurs maximum par visite, en plus de notre agent, ayant effectué une pré-visite virtuelle du bien en amont si celle-ci a pu être réalisée (voir partie 4),
- Respect strict des gestes barrières et des règles de distanciation physique,
- La remise de documents se fera dans une pochette isolée ou par mail après la visite.

La présente charte, disponible dans notre agence, sera transmise à tous les intervenants (propriétaires, visiteurs...) avant chaque rendez-vous.

3. PRESTATAIRES EXTÉRIEURS



Tous nos prestataires (photographe, réalisateur visites virtuelles, diagnostiqueur) amenés à intervenir dans la propriété d'un client suivront obligatoirement les recommandations suivantes :

- Tous nos prestataires seront équipés de masques, gants et gel hydro alcoolique lors de leurs prestations,
- Ils ne toucheront ni ne déplaceront aucun objet ou mobilier en intervention,
- Ils n'interviendront pas dans un logement en même temps que d'autres intervenants (visites, diagnostiqueurs ...) et/ou pourront demander à ce que toutes les personnes non essentielles à leur intervention et présentes sur place se confinent dans une pièce le temps de l'intervention.

4. RENDEZ-VOUS EN AGENCE



Nous demandons à tous nos clients de privilégier en premier lieu les demandes à distance (téléphone, visio, mail...) lorsque cela leur est possible.

Voici les dispositions sanitaires applicables lors du passage de clients en agence :

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique dans toutes nos agences,
- Port du masque obligatoire,
- Distance de sécurité de 1,5 m entre les personnes,
- Afin de respecter les règles de distanciation physique, nous limiterons le cas échéant le nombre de clients présents au sein de l'agence,
- Respect des gestes barrières.

POUR LA SANTÉ DE TOUS, RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

LPO IMMOBILIER

www.Lpo.immo

CHARTE DE PROTECTION COVID-19

Vous avez une question ou besoin de plus d'informations ?

***Contactez votre conseiller ou
envoyez un email à contact@Lpo.immo***



LPO IMMOBILIER

74, rue du Maréchal Lyautey – SAINT GERMAIN en LAYE

contact@Lpo.immo

www.Lpo.immo